

Aux actionnaires

Société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb « Promopharm S.A »

Had Soualem, Rue n°7, Zone Industrielle du Sahel
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et le décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc.

Nous vous informons que le Président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention réglementée visée à l'article 56 de ladite loi.

Casablanca, le 30 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet MY SEBTI



M. Y. SEBTI
Expert - Comptable
Allée des Roseaux - Casablanca
022 39 63 22193 - I.F. N° 40301740

Mohamed Youssef Sebti
Associé

PwC Maroc

PwC Maroc
Lot 57 Tour CFC, 19^{ème} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T: +212 (0) 5 22 99 98 00 F: +212 5 22 23 88 70
RC : 109167 - TP : 37999135
IF : 1106706 - CNSS : 7567045

A.3
Mounisif Ighiouer
Associé